

Colloque

RECHERCHE MAGISTRATS DÉSESPÉRÉMENT...

Vendredi

8 décembre 2017

Université de Namur



LE THÈME

Notre Justice vit une période sombre.

Les lois de 2014 sur la réorganisation du paysage judiciaire, la mobilité et la gestion autonome avaient pour ambition de moderniser le Pouvoir Judiciaire et de lui permettre de mieux répondre aux attentes légitimes de la société. Une application pleine et entière de ces lois aurait nécessité un appui sans faille de la part du Pouvoir exécutif.

C'est hélas tout le contraire qui s'est produit.

RECHERCHE

MAGISTRATS

Les yeux rivés sur des objectifs budgétaires et sans vision à long terme, le gouvernement nous a imposé des économies sans précédent. Les chefs de corps sont devenus des gestionnaires de crise qui tentent d'éviter le naufrage.

La pénurie de magistrats et de personnel judiciaire était prévisible depuis longtemps. A défaut de réaction appropriée de l'exécutif, cette pénurie est aujourd'hui réalité.

Dans ce contexte chaotique, notre ministre fait par contre adopter par le Parlement de nombreuses législations sans s'inquiéter de leurs effets concrets. De pots-pourris en réforme de codes, les ambitions affirmées sont énormes, contrairement aux moyens disponibles...

Et, au milieu de tout cela, les magistrats se posent de nombreuses questions. Les candidats à la carrière judiciaire diminuent d'année en année ; certains parquets et tribunaux francophones ont un taux de remplissage effectif qui frôle l'indécence. Les places ne sont publiées qu'en fonction de critères budgétaires opaques, sans égard pour les obligations que les lois sur les cadres imposent à l'exécutif. On parle de mobilité, comme si les heures passées sur les routes allaient générer une justice de meilleure qualité, et de « nouvelle carrière », concept qui dans l'état actuel des choses sonne comme un slogan parfaitement creux...

LE PROGRAMME

13H30 Accueil des participants.

14H00 Introduction

Vincent Macq, Président de l'UPM

14H15 Le recrutement des magistrats

Le nombre de candidats aux concours et examens organisés par le CSJ est en diminution. La loi « pot-pourri V » a profondément réorganisé le stage judiciaire et les réserves de recrutement ne sont plus suffisantes pour répondre aux besoins des parquets et juridictions. Au-delà du constat, des pistes de solutions peuvent-elles se dessiner ?

Isabelle Collard, membre du Conseil supérieur de la Justice et **Bénédicte Poncin**, stagiaire judiciaire

14H45 Comment sont négociées les publications de places vacantes ?

Le Collège des cours et tribunaux et le Collège du Ministère public sont de nouveaux acteurs créés suite aux lois de 2014. Ils sont désormais les interlocuteurs du SPF Justice dans les négociations relatives à la publication des places vacantes. Les règles du jeu sont-elles claires ? Des alternatives aux pratiques actuelles peuvent-elles être envisagées ?

Cédric Visart de Bocarmé, directeur du service d'appui du Collège du Ministère Public et du Collège des procureurs généraux et **Labiba Bahri**, attachée au service d'appui du Collège des cours et tribunaux

15H15 Echanges avec la salle.

15H30 Pause-café.

UPM - 8 décembre 2017 Université de Namur

15H45 Distinction entre grade et fonction

L'organisation judiciaire actuelle qui nécessite plus de souplesse dans la répartition des fonctions judiciaires se heurte au système hiérarchique fixé par le code judiciaire. L'idée de remplacer l'actuel système hiérarchique par un système dans lequel le grade d'un magistrat et sa fonction seraient distingués est avancée par certains pour rencontrer cet écueil et offrir plus de champ à une vraie mobilité intelligente.

Christian De Valkeneer, procureur général de Liège

16H00 La mobilité

La mobilité, justement, parlons-en. Evoquée à plusieurs reprises comme LA solution à tous les maux de la Justice, elle est un principe dont la concrétisation a un coût. Ceux qui l'ont vécue à l'époque des magistrats de complément savent qu'elle peut être une réalité particulièrement contraignante sans être porteuse de qualité supplémentaire.

Alors que tous les magistrats sont actuellement appelés à exercer leurs fonctions dans des entités plus larges géographiquement, cette question n'a pas encore été pensée globalement.

Christiane Malmendier, président de chambre à la cour d'appel de Liège et membre du Conseil consultatif de la magistrature et **Arnaud Bouvier**, juge au tribunal du commerce de Liège

16H30 Le regard français sur la distinction grade/fonction et la mobilité

Marie-Jane Ody, Vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats - Présidente de chambre à la cour d'appel de Paris - Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature

17H00 Echanges avec la salle et fin des travaux.

17H30 Drink de clôture.

UPM - 8 décembre 2017

Université de Namui

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET HEURE

Le vendredi 8 décembre 2017 De 13h30 à 17h30

LIEU

Université de Namur (UNamur) Faculté de Droit Rempart de la Vierge, 5 – local D02 5000 NAMUR

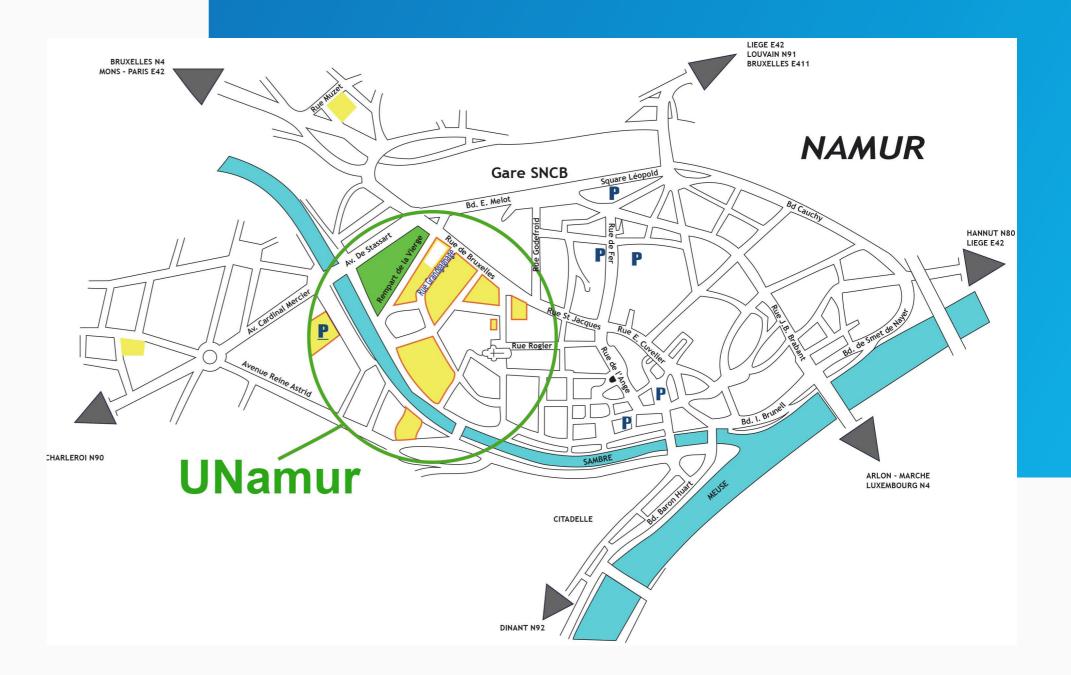
MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par mail

info@upm.be

Par courrier

Union professionnelle de la magistrature rue Pirot, 2C 5330 SART-BERNARD



COÛT

30 euros

A verser au compte **BE 35 6301 8008 8037** de l'UPM avec mention de vos nom et prénom et en communication : « **colloque UPM 2017** »

La prise en charge du coût du colloque pour les magistrats et stagiaires judiciaires a été sollicitée auprès de l'Institut de formation judiciaire.